



## **INFORMATION RAPIDE**

**N°2018-02**

### **Rappel des horaires pour le bruit**

La période printanière nous incite à vous rappeler la réglementation : tout bruit pouvant occasionner une gêne pour le voisinage par sa durée, sa répétition ou son intensité, n'est autorisé qu'aux jours et horaires suivants :

- ✓ les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- ✓ les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- ✓ interdit les dimanches et jours fériés

Il est rappelé que ces restrictions s'appliquent à toute nuisance sonore, qu'un appareil à moteur thermique ou électrique soit utilisé ou non. Elles ne sont en revanche pas destinées aux professionnels.

### **Distribution de terreau et de copeaux de bois (paillage)**

Du terreau et des copeaux de bois pour paillage, issus du broyage des végétaux, sont mis à disposition des habitants du village.

Vous pourrez venir récupérer l'équivalent d'environ 3 brouettes  
**le vendredi 4 mai 2018 de 17h00 à 19h00** vers l'ancienne déchetterie  
(tout au bout de la rue des Prés, face au Verger Martha).

### **Commémoration du 8 mai**

La cérémonie aura lieu devant le Monument aux Morts à 11h30 et sera suivie du verre de l'amitié.

### **Opération « Nettoyage de printemps »**

L'Association « Pourquoi Pas » a organisé une opération « Nettoyage de printemps » le 21 avril dernier. Grâce aux 21 personnes qui se sont portées volontaires pour participer à cette opération, ce sont entre 70 et 80 kg de déchets qui ont été ramassés (canettes métalliques, plastique, carton).

Nous remercions l'association et les volontaires, qui œuvrent pour maintenir un village propre et agréable.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années déjà, le passage d'une balayeuse est également prévu première quinzaine de mai pour que le village reste toujours propre.

**Le Maire**  
**Jean-Luc ANDERHUEBER**



## INFORMATION

Les progrès des technologies de télécommunication ont permis un développement considérable des services de la téléphonie mobile. Ces technologies répondent à des usages intégrés dans la vie quotidienne de nos concitoyens.

L'extension du parc d'antennes-relais sur la Commune de Saint-Germain-le-Châtelet est favorisée par l'arrivée de nouveaux opérateurs, l'augmentation du trafic, les exigences de qualité et de couverture géographique, l'évolution des services proposés et des technologies, et la nécessité de renforcer les réseaux dans les zones saturées.

Free Mobile a obtenu en téléphonie mobile une licence 3G (haut débit mobile) en janvier 2010 et une licence 4G (très haut débit mobile) en octobre 2011. A ce titre, Free Mobile a pour projet l'implantation d'une antenne-relais sur Saint-Germain-le-Châtelet pour répondre à ses objectifs de couverture de population fixés par l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP).

A cet égard, nous avons mené une réflexion avec la Commune de Saint-Germain-le-Châtelet, qui nous a demandé de tenir une permanence d'information.

Nous vous informons que Free Mobile tiendra donc une permanence le :

**Mercredi 16 mai 2018**

**Horaires :  
de 17h00 à 19h00**

**Adresse :  
Mairie de Saint-Germain-le-Châtelet  
3 rue de Bourg**

concernant le projet d'installation d'une antenne-relais au niveau du lieu-dit « Combe Jacquot », après le château d'eau.

Pour toute information, veuillez adresser un mail à l'opérateur Free Mobile : [etorres@free-mobile.fr](mailto:etorres@free-mobile.fr)